

Coup de projecteur sur 2012

Au terme de négociations difficiles, un gouvernement a enfin été formé et a dû élaborer en un minimum de temps un budget soumis aux règles draconiennes fixées par la Commission européenne en matière de maîtrise des déficits budgétaires. Comme de droit, il fallait s'attendre à ce qu'une série de mesures fiscales soient adoptées dans la foulée. Ces dernières se révèlent cependant avoir un impact considérable dans différents domaines. Ainsi, le nouveau mode de calcul des avantages de toute nature relatifs à l'usage des voitures de société fait quotidiennement les choux gras de la presse et alimente les conversations de nos confrères.

Pour les chefs d'entreprise, cette mesure induit une hausse drastique des revenus professionnels imposables tout en représentant pour les salariés une baisse de la rémunération nette. L'effet que visait initialement la mise à disposition d'une voiture de société est gommé et entraînera une révision de la politique salariale des entreprises. Ce qui ne sera pas une sinécure en ces temps de récession économique.

D'emblée, l'offensive contre les sociétés de management s'est faite sans nuance, et le rôle des "experts fiscaux" en tant qu'instigateurs de constructions fiscales a été abondamment souligné. Nombre de nos membres se sentant visés, nous estimons utile de faire passer le message suivant : les experts-comptables et les conseils fiscaux exercent leur métier en respectant une déontologie stricte et sont tenus de suivre une formation permanente ayant notamment pour but d'assurer le suivi de la portée exacte de la réglementation fiscale. En tant que conseillers de l'entreprise, les experts-comptables et les conseils fiscaux constituent le lien entre les pouvoirs publics et l'entreprise ; en effet, dans le cadre de leur fonction, il leur incombe de préciser cette réglementation fiscale et d'en assurer la bonne application au sein de l'entreprise.

De surcroît, nos firmes sont actuellement confrontées à une économie en plein marasme et à une consommation qui stagne. Nous constatons que des emplois disparaissent alors même que la contribution de la population active est

de plus en plus indispensable. Les PME, les indépendants et les professions libérales proposent un nombre considérable d'emplois, et bien qu'il y ait profusion de personnes disponibles sur le marché du travail, il reste difficile de remplir les postes vacants.

Dans le cadre de nos professions, les contacts internationaux revêtent une importance primordiale. C'est la raison pour laquelle nous avons organisé à Lille un conseil commun avec l'Ordre des experts-comptables du Nord-Pas-de-Calais. Quatre points figuraient à l'ordre du jour : la revue qualité, l'application de la législation antiblanchiment, la formation permanente et le stage. Le fait que le temps de réunion prévu ait été largement dépassé atteste bien qu'un tel échange de vues et d'expériences constituait un exercice précieux pour nos deux conseils. Bien que la réglementation internationale tende toujours plus à la convergence, les interprétations locales peuvent différer quelque peu et il est toujours possible de tirer les leçons de nos expériences réciproques.

Cette année, l'accent sera mis sur le qualitatif, mais aussi sur l'accès à la profession. Sans déroger aux impératifs et à la quête de la qualité, une concertation sera mise sur pied avec le monde de l'enseignement pour déterminer comment mieux articuler les parcours de formation et le stage, afin de renforcer l'attractivité de l'accès à notre métier. Cette initiative ira de pair avec une campagne de communication axée sur les écoles et les étudiants, afin d'encore mieux faire connaître nos professions auprès d'eux et de les convaincre des réelles perspectives d'avenir.

Enfin, dans le cadre de l'ouverture aux entreprises, nous avons décidé que notre journée d'étude du 21 mars 2012 serait également accessible aux entrepreneurs et à leurs conseillers internes. Cette mesure favorisera sans conteste les contacts entre notre profession et le monde des entreprises. ●

André Bert, Président